



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le

ID : 081-200092294-20241219-2024034-DE



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 19 décembre 2024

Date de Convocation
10.12.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 décembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
19.12.2024

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 15

Absent(e)s excusé(e)s :
MM. BATTUT Jean-Louis (procuration à M. LAVAGNE Jean-Paul), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. CUCULLIÈRES David).

Présent(e)s : 12
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Alain VAUTE a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-034

Objet : Tarif de l'eau. Tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an à compter du 01/01/2025.

Par Délibération en date du 07/04/2021, le SMAEP DU PAS DES BÊTES avait instauré un tarif progressif pour les usagers de type industriel ayant une consommation supérieure à 40 000 m3/an.

Par délibération N°2023-026 du 19 décembre 2023, le Comité syndical avait décidé de fixer les tarifs du service pour l'année 2024 en votant les tarifs suivants :

- Un montant de l'abonnement (part syndicale) de 1300 €/an.
- Un tarif du m3 d'eau composé de 3 tranches (part syndicale)
 - o Tranche 1 de 1 à 1000 m3 : 0,32 €/m3
 - o Tranche 2 de 1001 à 10 000 m3 : 0,37 €/m3
 - o Tranche 3 de 10 001 m3 et plus : 0,44 €/m3

Monsieur le Président propose de reconduire les tarifs 2024 pour 2025

- La part de l'abonnement du Syndicat ;
- La part syndicale du prix du m3 consommé.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, se prononce favorablement à l'unanimité :

- **Adopte** les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2025 soit
 - **Un montant de l'abonnement (part syndicale) de 1300 €/an.**
 - **Un tarif du m3 d'eau composé de 3 tranches (part syndicale)**
 - **Tranche 1 de 1 à 1000 m3 : 0,32 €/m3**
 - **Tranche 2 de 1001 à 10 000 m3 : 0,37 €/m3**
 - **Tranche 3 de 10 001 m3 et plus : 0,44 €/m3**
- **Charge** le Concessionnaire d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

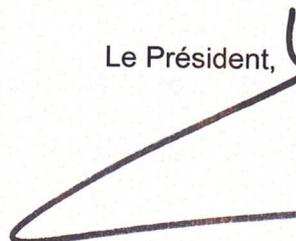
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,



Alain VAUTE

Le Président,



Vincent COLOM